



N°11
18/06/2024



Animatrice filière

Marion POMPIER

**Chambre d'agriculture
de la Corrèze**

marion.pompier@correze.chambagri.fr

Suppléance :

Karine BARRIERE

**Chambre d'agriculture
de la Corrèze**

k.barriere@correze.chambagri.fr

Rédactrice(s) :

Marion POMPIER ou

Karine BARRIERE

**Chambre d'agriculture
de Nouvelle-Aquitaine,**

avec l'appui de Stéphane LUCAS

**Syndicat du Chasselas de
MOISSAC**

Directeur de publication

Luc SERVANT

Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2

accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service Régional

de l'Alimentation

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs

87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle
autorisée avec la mention**

**« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine**

Vigne /

Édition Limousin N°11

du 18/06/2024 »



Edition **Limousin**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- Les stades s'étalent de « fin floraison » à « nouaison ».

Mildiou

- Des nouveaux symptômes visibles. Des contaminations ont pu avoir lieu la semaine passée. De nouvelles contaminations seront également possibles au cours des prochaines pluies. Restez vigilants.

Oïdium

- Premiers symptômes visibles sur rameaux et sur feuilles. Le stade de grande sensibilité est atteint sur l'ensemble des parcelles. Les conditions climatiques sont favorables.

Black rot

- Peu de nouveaux symptômes visibles. Restez vigilants lors des prochaines pluies.

Flavescence dorée











Note d'information Flavescence dorée 2024 en fin de bulletin.

Météo

- **Pour la période écoulée**

La météo a encore été marquée par l'humidité en fin de semaine dernière. Il est tombé entre 20 et 30 mm de pluie entre vendredi et samedi. Les températures sont légèrement remontées.

- **Prévisions du 19 juin au 23 juin 2024 (Source Météo France)**

	Date	Mer 19	Jeu 20	Ven 21	Sam 22	Dim 23
19	Température	17-27	18-26	14-24	12-24	14-27
	Pluie					
						
87	Température	17-25	17-23	15-22	13-22	14-24
	Pluie					
						

Stades phénologiques




			
Stades BBCH	69	71	73
Descriptif des stades	Fin de floraison	Nouaison	Développement des baies (grains de plomb)

Tableau des stades phénologiques

Cépages	Fin floraison	Nouaison	Grain de plomb
Chardonnay			
Chenin			
Sauv. blanc			
Merlot			
Cabernet franc			
Cabernet sauv.			
Gamay (haute Vienne)			
Pinot Noir (Haute Vienne)			

Code couleur		Stade majoritaire
		Stade minoritaire

Nous avons atteint le stade nouaison sur la Corrèze et la Haute-Vienne. La croissance végétative est très forte.

Mildiou (*Plasmopara viticola*)

• Modélisation (Potentiel Système IFV)

Situation au 16 juin :

La pression a diminué, elle est faible à Branceilles et reste forte à Verneuil. **Des contaminations épidémiques** ont pu avoir lieu à Verneuil les 14 et 15 juin. Elles sont modélisées d'intensité forte. Les contaminations modélisées autour du 30 mai se sont extériorisées en début de semaine dernière.

Simulation du 17 juin au 23 juin :

La pression continue à diminuer à Verneuil mais remonte à Branceilles. Le niveau de risque n'évolue pas à J+7. 3mm sont toujours nécessaires pour entraîner des contaminations épidémiques à Verneuil selon le modèle. Les cumuls nécessaires sont toujours importants sur le secteur de Branceilles. Les contaminations de la semaine passées devraient s'extérioriser autour des 23 et 24-06. Le temps d'incubation modélisé est d'environ 9 jours.



Rot gris – Crédit Photo Syndicat du Chasselas de Moissac

• Situation au vignoble

Des nouveaux symptômes sont visibles sur l'ensemble des secteurs. Les taches sont sporulées. Des grappes sont également touchées. Les pluies de la semaine passée ont pu engendrer de nouvelles contaminations.

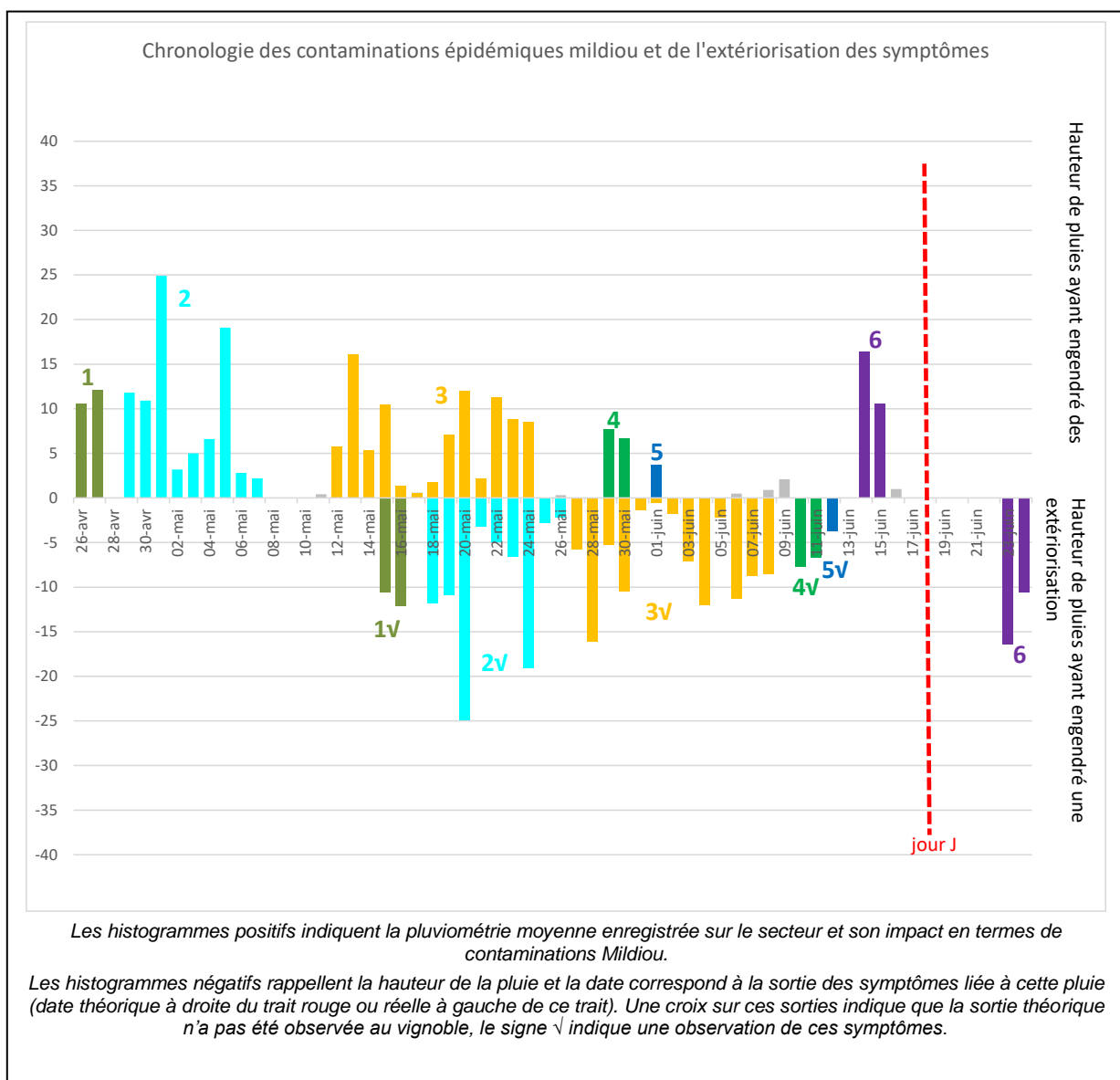
Évaluation du risque : Le mildiou s'intensifie. Avec les précipitations de cette semaine, le contexte devrait être favorable au mildiou. Restez attentifs aux prévisions météo. Des repiquages sont possibles en présence d'eau libre, notamment liée à des rosées persistantes.

Mesures prophylactiques : l'épamprage permet de diminuer le développement d'organes vert à proximité du sol qui sont d'autant de support pour des contaminations primaires.



Méthodes alternatives : l'Utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et peut aider dans la gestion du mildiou. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en [cliquant ici](#).

Consultez la fiche « [mildiou](#) » du Guide de l'Observateur



Black-rot (*Guignardia bidwellii*)

• Situation au vignoble

Peu de nouveaux symptômes visibles sur feuilles sur l'ensemble des secteurs. Les pycnides sont visibles. Les pluies importantes de ces dernières semaines ont pu engendrer des contaminations. L'expression de la maladie reste contenue. Le temps d'incubation de cette maladie est assez long.

Évaluation du risque : Le contexte climatique reste favorable au black rot cette semaine. Restez attentifs aux annonces de précipitations. Le stade nouaison, qui est le moment où les grappes sont le plus sensibles, est atteint. Soyez vigilants.

Méthodes alternatives : Elles servent à diminuer les sources d'inoculum primaire.

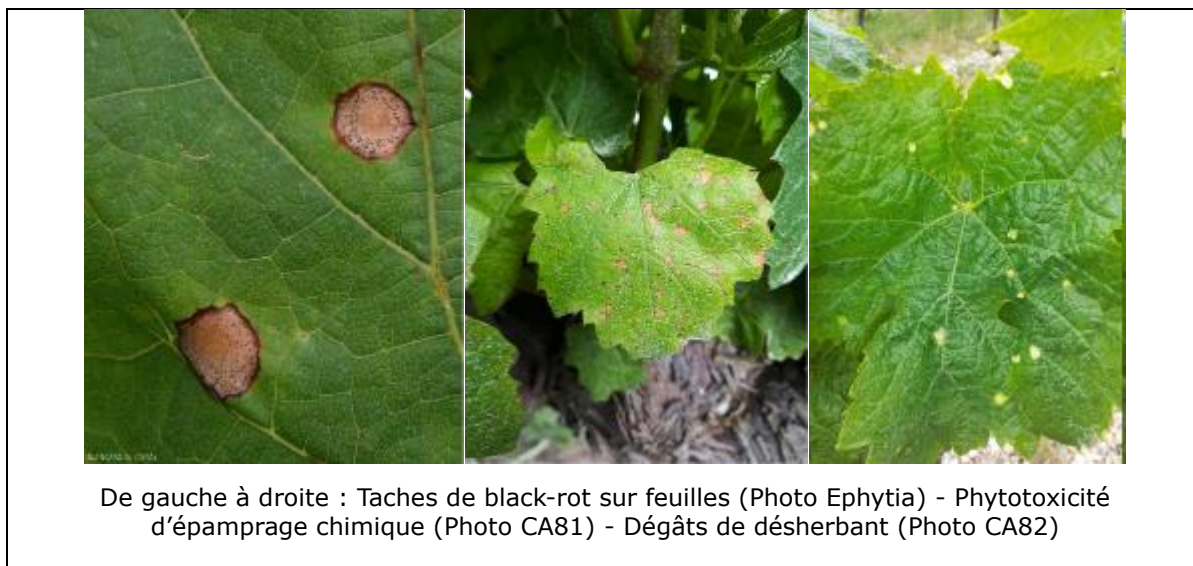
- Réduire l'humidité des parcelles (enherbement maîtrisé, drainage, combler les mouillères...).

 Consultez la fiche « [black rot](#) » du Guide de l'Observateur



Symptôme de Black Rot sur feuille –
Crédit Syndicat du Chasselas Moissac

Ne pas confondre



De gauche à droite : Taches de black-rot sur feuilles (Photo Ephytia) - Phytotoxicité d'épamprage chimique (Photo CA81) - Dégâts de dés herbant (Photo CA82)

A cette période, des symptômes de brûlure du feuillage liés à la dérive de produits dés herbants peuvent apparaître. Afin de confirmer de manière formelle un symptôme de black-rot, il faut attendre l'apparition des pycnides (petits points violets) à la surface des taches soit en laissant la feuille au champ, soit en la mettant en chambre humide.

Oïdium (*Erysiphe necator*)

Situation au vignoble

Nous sommes encore sur la période de grande sensibilité des grappes à l'oïdium. Les premiers symptômes sont visibles sur feuilles et sur rameaux.

Évaluation du risque : Il faut rester vigilant jusqu'à la fermeture de la grappe.

Portez une attention particulière sur les cépages sensibles et dans les zones à historique oïdium.



Oïdium sur baies – Crédit photo Euphytia



Méthodes alternatives : l'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Consultez la liste des produits de bio-contrôle en [cliquant ici](#).

 Consultez la fiche « [oïdium](#) » du Guide de l'Observateur

Vers de la grappe (*Lobesia botrana*)

• Situation au vignoble

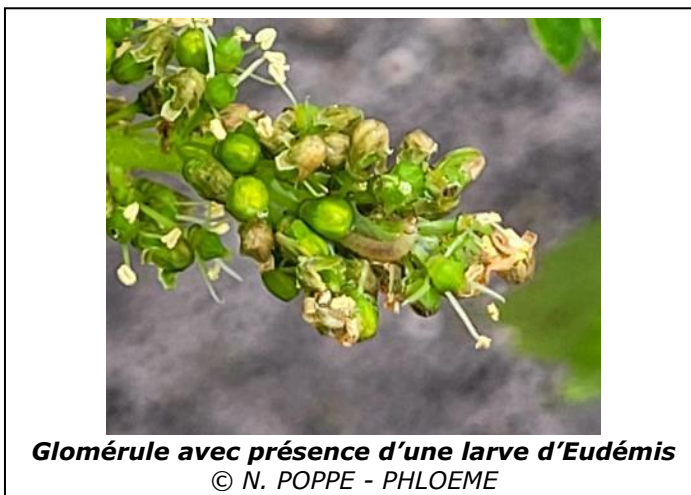
Selon le modèle, nous serions au stade fin de nymphose dans le Lot. Le début du vol de G2 démarre seulement. Des glomérules sont visibles dans les vignobles voisins.

Évaluation du risque : A l'approche de la G2, la gestion du risque doit être raisonnée en fonction de la sensibilité des cépages, de l'historique de la zone et de l'apparition des œufs. Observez l'apparition des œufs.



Méthodes alternatives : La confusion sexuelle présente un bon niveau d'efficacité. C'est une alternative intéressante pour la gestion de ce ravageur.

 Consultez la fiche « [tordeuses](#) » du Guide de l'Observateur



Glomérule avec présence d'une larve d'Eudémis
© N. POPPE - PHLOEME

Flavescence Dorée (*Scaphoideus titanus*)

• Éléments de biologie

La flavescence dorée est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Il est transmis par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles. Cette maladie est toujours très présente dans les vignobles.

La lutte contre l'insecte vecteur et l'arrachage des vignes infectées sont aujourd'hui les seuls moyens de ralentir la progression de la maladie dans les vignes en place. La lutte doit être collective pour être efficace.

Le T1 est généralement fixé 1 mois après les 1ères éclosions. Ce laps de temps permet aux larves d'éclore en plus grand nombre mais il correspond aussi au temps d'incubation du phytoplasme avant que la cicadelle ne devienne infectieuse.

Cette cicadelle a pour principale caractéristique morphologique distinctive la présence de 2 taches noires sur l'extrémité de l'abdomen observables à tous les stades larvaires. Les larves mesurent de 1,5 à 5,5mm, elles sont blanches à brunes avec l'âge et sont très vives (elles sautent dès qu'elles sont dérangées). Les adultes mesurent 5 à 6,5 mm et sont de couleur brune ocre.



Larve (L3) de *Scaphoideus titanus* -Crédit photo
www1.pms-lj.si - Database of Invertebrate
Pictures

• Situation au vignoble

Quelques larves observées sur le secteur de Beaulieu sur Dordogne.

Les premières dates d'intervention ont été fixées par la DRAAF.

T1	du 20 juin au 27 juin	Prochainement
T2	en conventionnel : 15 jours après le T1 en AB : 10 jours après le T1	Prochainement

Dans le département de la Corrèze, les zones de lutte obligatoire sont de deux types :

- Les communes où la maladie a été déclarée en 2023. Sur ces communes, les vignes doivent recevoir 3 traitements.
- Les communes anciennement contaminées (non contaminées en 2023), qui n'ont pas été prospectées 3 ans de suite, où les vignes doivent recevoir 2 traitements.

Liste des communes disponible sur le site de la DRAAF Nouvelle Aquitaine.

Communication de la DRAAF Aquitaine :

[Note d'information Flavescence dorée 2024 sur les traitements obligatoires contre la Flavescence dorée sur le secteur de la Corrèze \(dates, nombre de traitements et communes\).](#)

Avant toute intervention, pensez à soigner les épamprages et à arracher vos rejets de porte-greffe sans oublier aux bords des parcelles, pour éviter de créer des zones de refuges aux insectes lors des traitements.

Information réglementaire

Information réglementaire DRAAF/SRAL sur les traitements phytosanitaires en période de floraison :

Par la décision n°467728 du 26 avril 2024, le Conseil d'Etat a annulé la **liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs**, telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, **en tant qu'elle mentionne la lentille, le pois (*Pisum sativum*), le soja et la vigne.**

En conséquence, les dispositions de l'arrêté sus visé s'appliquent **donc désormais aussi aux cultures de la lentille, du pois (*Pisum sativum*), du soja et de la vigne.** Ainsi en période de floraison de ces cultures, comme pour tout autre culture attractive, ces cultures ne peuvent être traitées en utilisant des produits phytopharmaceutiques que dans les 2h qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3h qui suivent le coucher du soleil, conformément à l'article 3 de ce même arrêté.

Toutefois, par dérogation à ce principe, l'utilisation d'un produit sur la culture lorsqu'elle est en floraison et sur les zones de butinage est possible dès lors que des mesures de gestion sont prises par arrêté pris en application du II de l'article L. 201-4 du code rural et de la pêche maritime pour des **organismes réglementés** au titre de l'article L. 251-3 du même code, comme par exemple pour la mise en œuvre des traitements de lutte obligatoires contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée.

Note nationale Biodiversité – Abeilles sauvages

Consultez cette note en cliquant sur l'image ci-dessous :



Prochain BSV, le 25 juin 2024

Les structures et collectifs partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Limousin sont les suivantes :

Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, la Chambre Départementale d'Agriculture de Corrèze, la Fédération des Vins de la Corrèze. le Syndicat Viticole du Vin Paillé de la Corrèze et les producteurs du groupe 30000 VITI CORREZE.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

« Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité »